

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 mars 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

#### Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;  
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n°3 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;  
M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

#### Sont absent(e)s :

Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2.

*Les membres présents forment le quorum.*

#### Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1. Avis de motion au règlement 304 – lotissement
- 1.2. Abrogation du règlement 291-1 – fardeau fiscal
- 1.3. Abrogation du règlement 311 – loisir et sport
- 1.4. Adoption du règlement 254-3 – conseil municipal
- 1.5. Appui relatif aux modalités de la TECQ 2019-2023
- 1.6. Don pour le financement des activités de fin d'année de l'école Louis-Cyr
- 1.7. Don pour un projet-pilote relatif à la sécurité routière de l'école Louis-Cyr
- 1.8. Inscriptions à des activités de formation – Maire et conseiller
- 1.9. Campagne de micropuce de l'organisme NALI

#### **2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS**

- 2.1. Rapport des permis du mois de février 2019
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. Autorisation pour un appel d'offres regroupé pour le sel de déglacage
- 2.4. Dérogation mineure D# 2019-D-1

#### **3. SERVICE DES LOISIRS**

- 3.1. Saison de la Caravane des cultures
- 3.2. Demande d'aide financière à Zone Loisir Montérégie
- 3.3. Contrat de gré à gré pour le feu d'artifice de la Saint-Jean

#### **4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE**

- 4.1. Rapport des interventions de février 2019
- 4.2. Rapport annuel du schéma de couverture de risque

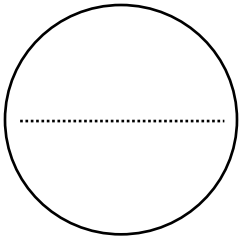
#### **5. RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Embauche pour remplacements à la patinoire

#### **6. VARIA**

- 6.1. Informations du Maire

#### **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**



**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-03-030

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

**QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune

rés : 2019-03-031

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-032

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 MARS 2019**

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 4 mars 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que les comptes ajoutés et payés du mois de février 2018 soient acceptés au montant de **43 430,07 \$** et que les comptes à payer au 4 mars 2019 soient acceptés au montant de **69 910,47 \$**.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 304**

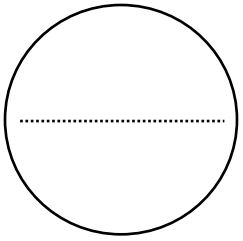
Avis de motion est donné par Pierre Boisvert, conseiller, relativement à l'amendement du règlement 304 relatif au lotissement à Sherrington.

Il est précisé ici que le projet de règlement, en conformité avec le schéma d'aménagement applicable, a pour objectif de modifier la superficie minimale admissible afin de permettre dans un cas précis le lotissement d'un nouvel immeuble sur un même terrain.

rés : 2019-03-033

**RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 219-1 RELATIF AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX AÎNÉS POUR LA RÉDUCTION DE LEUR FARDEAU FISCAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a adopté le 6 février 2012 le règlement numéro 291-1 établissant un programme d'assistance aux aînés pour alléger leur fardeau fiscal ;



ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement 291-1 établissant un programme d'assistance aux aînés pour alléger leur fardeau fiscal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Mme Sonia Dumais, conseillère, lors de la séance du 4 février 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que le *règlement 291-1 établissant un programme d'assistance aux aînés pour alléger leur fardeau fiscal* soit abrogé.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-034

**RÈGLEMENT NUMÉRO 311-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 311 RELATIF AUX ACTIVITÉS DE LOISIR ET DE SPORT NON DISPENSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a adopté le 3 octobre 2016 le règlement numéro 311 relatif aux activités de loisir et de sport non dispensées par la municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement 311 relatif aux activités de loisir et de sport non dispensées par la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par M. Pierre Boisvert, conseiller, lors de la séance du 4 février 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que le *règlement 311 relatif aux activités de loisir et de sport non dispensées par la municipalité* soit abrogé.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-035

**RÈGLEMENT 254-3 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (c. T -11.001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est déjà régie par un Règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu de l'actualiser ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 février 2019 par Daniel Laplante, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement 254-2 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à la procédure d'adoption du présent règlement ont été respectées (*réf: articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux*) ;

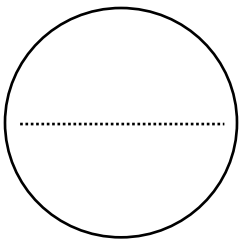
CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soit adopté le *Règlement 254-3 relatif au traitement des élus municipaux* est et soit adopté tel que rédigé ;

**ADOPTÉE**



rés : 2019-03-036

**MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

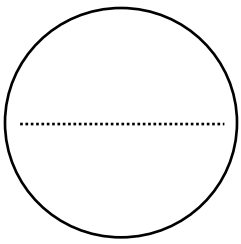
ET : Résolu unanimement

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention ;

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers ;

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-03-037

**ÉCOLE LOUIS-CYR – DEMANDE DE DONS POUR LA CÉRÉMONIE DES FINISSANTS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- D'offrir une commandite de **125 \$** (correspondant à ¼ de page) au Comité de l'album de l'École Louis-Cyr pour la confection de leur album de finissants 2017-2018 ;
- D'offrir une commandite de **200 \$** au Comité de la cérémonie des finissants de l'École Louis-Cyr pour la remise de médailles et de bourses lors de la cérémonie des finissants qui se tiendra le jeudi 20 juin 2019 à l'église de Saint-Cyprien-de-Napierville.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-038

**ÉCOLE LOUIS-CYR – DEMANDE DE DONS AFIN DE SENSIBILISER AUX DANGERS DE LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES**

CONSIDÉRANT le projet porté par l'école Louis-Cyr afin de sensibiliser les jeunes aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif de réaliser une simulation de scène d'accident automobile impliquant policiers, pompiers et ambulanciers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'offrir une commandite de **100 \$** à l'École Louis-Cyr pour la réalisation du projet et l'aider à défrayer les coûts associés.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-039

**INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM – 26 AU 28 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT l'intérêt à participer au *Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités* à Québec entre le 26 et le 28 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que cette activité est le plus grand rassemblement des élus municipaux et qu'il permet à ces derniers d'échanger, de débattre et d'apprendre sur les bonnes pratiques de gestion dans le secteur municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

D'inscrire M. Yves Boyer, Maire, à cette activité organisée par la FQM les 26-27-28 septembre 2019 et d'en défrayer les coûts associés.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-040

**INSCRIPTION À L'ÉVÈNEMENT RÉSILIENCE-CLIMAT DE L'UMQ – 21 MARS 2019**

CONSIDÉRANT l'intérêt à participer au *Sommet municipal – Résilience Climat* organisée par l'Union des Municipalités du Québec le jeudi 21 mars 2019 à Gatineau ;

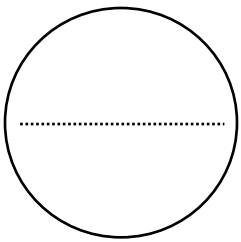
CONSIDÉRANT que cette activité a pour but de faire valoir le rôle-clé que les municipalités ont à jouer dans l'adaptation aux changements climatiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'inscrire M. Mauro Lando, conseiller municipal, à cette activité organisée par l'UMQ le jeudi 21 mars 2019 et défrayer les frais de déplacement associés.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-03-041

**NALI ORPHELINAT D'ANIMAUX – PROJET DE CLINIQUE DE MICROPUCE 2019**  
**- DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE l'Orphelinat d'animaux NALI souhaite organiser une clinique de micropuce le dimanche 19 mai 2019 ;

ATTENDU QUE cet organisme demande à la municipalité de louer le centre communautaire Louis-George-Lamoureux à titre gratuit pour tenir leur évènement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'accepter la demande de l'Orphelinat d'animaux NALI et leur accorder la gratuité du Centre communautaire pour la journée du 19 mai 2019.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE FÉVRIER 2019**

Durant le mois de février 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

|   |            |
|---|------------|
| 1 | Rénovation |
|---|------------|

**INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- Lignes de rues ;
- Balai de rues ;
- Valorisation des boues ;
- Réparation de l'appareil de chauffage du centre communautaire ;
- Asphaltage 2019.

rés : 2019-03-042

**AUTORISER LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE À PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES POUR UN CONTRAT DE SERVICE POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est responsable sur son territoire, mais qu'elle souhaite explorer les prix du marché conjointement avec la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la MRC des Jardins-de-Napierville à procéder à un appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage sans que cela n'engage la municipalité.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-043

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2019-D-1**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM# 2019-D-1 a été présentée au Comité Consultatif d'Urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

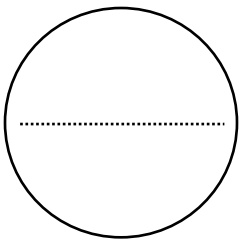
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'accepter la demande d'espèce afin de permettre au demandeur propriétaire du lot 5 159 152 de lotir un lot en deux parties et de déroger au règlement de lotissement municipal applicable.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-03-044

### **AUTORISATION DE VENTE À LA CARAVANE DES CULTURES**

ATTENDU QUE la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville ;

ATTENDU QUE la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE la Caravane des Cultures sera en fonction du mois de mai jusqu'à la fin octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité appuie le projet depuis le début des activités du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du terrain où se réalisera ladite initiative ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement ce qui suit :

1 – Que la municipalité autorise la Caravane des Cultures des stationner son camion et vendre sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour la période du mois de mai à octobre 2019 inclusivement, les jeudis de 16 h à 19 h sur le stationnement de l'église de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

2 – Que la municipalité achemine une copie de la présente résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures ;

3 – Que la municipalité promeuve l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dans les différents médias municipaux dès aujourd'hui jusqu'au mois d'octobre 2019 ;

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-045

### **PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES – DEMANDE D'AIDE RELATIVE AU VOLET 1**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité affirme sa volonté d'offrir un camp de jour estival se voulant inclusif ;

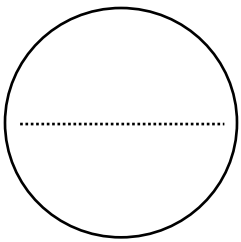
CONSIDÉRANT QUE le programme d'assistance de Zone Loisir Montérégie offre la possibilité aux organismes municipaux de déposer une demande d'aide financière en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'autoriser le directeur général à déposer une demande de financement à *Zone Loisir Montérégie* pour répondre aux besoins d'accompagnement de la municipalité pour les personnes handicapées.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-03-046

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES FEUX D'ARTIFICE DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de Royal Pyrotechnie présentée le 27 février 2019 pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique de 12 à 15 minutes à l'occasion des festivités de la Fête nationale prévues le 22 juin 2019 comprenant la conception, l'obtention de permis, l'installation, les produits, le transport, l'assurance et les artificiers pour un montant de 7 000 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE FÉVRIER 2019**

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois de février 2019 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Entraïdes                      | 3 |
| Intervention premier répondant | 4 |
| Accident                       | 4 |
| Formation                      | 1 |
| Garde d'intempérie             | 1 |

rés : 2019-03-047

**RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent produire un rapport d'activités annuel tel que prescrit par l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'approuver le rapport d'activités annuel de mise en œuvre 2018 (an 6) du SCRI soumis par le service incendie et de transmettre ledit rapport annuel à la MRC des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-03-048

**EMBAUCHE DE MME ROSE-MARIE PERRAS AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE SUR APPEL POUR LA SAISON 2018-2019**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un nombre suffisant de surveillants pour assurer les opérations de la patinoire ;

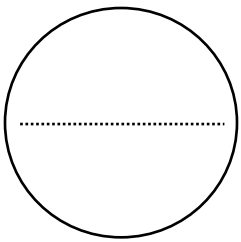
IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

- D'embaucher Mme Rose-Marie Perras au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2018-2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

**ADOPTÉE**





rés : 2019-03-049

**EMBAUCHE DE MME AMÉLIE BEAUREGARD AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE SUR APPEL POUR LA SAISON 2018-2019**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un nombre suffisant de surveillants pour assurer les opérations de la patinoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

- D'embaucher Mme Amélie Beauregard au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2018-2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Une citoyenne s'adresse au conseil municipal concernant un éventuel programme d'aide financière de la municipalité pour encourager les personnes qui utilisent des couches lavables. Un document préparé a été transmis aux membres du conseil et la direction générale pour étude. M. le Maire précise que le conseil va étudier le dossier.*

*Une citoyenne souhaite savoir s'il est inscrit sur l'agenda de la municipalité la mise en place d'une « 3<sup>e</sup> voie » pour la collecte du compostage. Il est expliqué que pour le moment ce n'est pas à l'ordre du jour, mais qu'effectivement à l'avenir cela sera mis de l'avant par les municipalités. Ce dossier est également à traiter en collaboration avec la MRC.*

*Un citoyen demande à créer une activité de « deck-hockey ». Il lui est proposé de contracter le comité des loisirs, qui s'occupe désormais du pilotage des activités et événements municipaux.*

*Une question porte dans la salle sur la date de fermeture de la patinoire. Il est précisé que cela est en raison de la tenue du 30<sup>e</sup> marathon spaghetti de la Fabrique en 2019. Il a été demandé de pouvoir utiliser le CMR pour prolonger les échanges lors de cette journée anniversaire. Pour cela, il est nécessaire de considérer un temps raisonnable pour faire fondre la glace et rendre opérationnel le centre Multi-Récréatif.*

**VARIA**

*Le Maire précise que la MRC des Jardins-de-Napierville traite actuellement le dossier d'un déploiement de l'Internet haute vitesse, par la technologie de la fibre optique, à l'échelle de la MRC. Il s'agit de parler d'un projet de plus de 8 millions de dollars pour l'ensemble du déploiement. De nouvelles précisions viendront pour préciser le coût potentiel pour la municipalité.*

rés : 2019-03-050

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 34

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Yves Boyer,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Clément Costanza,  
Directeur général et Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019.